

3.8

Autres décisions

3.8 AUTRES DÉCISIONS

3.8.1 Dispenses

Régime du passeport

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.htm, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour à l'étape 3 - Date de décision, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées à l'étape 4 – Compétences, cocher le choix « aucune » à l'étape 5 – Législation, cocher le choix « aucune » à l'étape 6 – Cours, cocher le choix « valeurs mobilières » à l'étape 7 – Tribunaux administratifs et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

Dérogation au paragraphe 2° à l'article 44 de l'Instruction générale n° Q-9

- Desroches, Marie-Claude
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

Une dérogation a été accordée à ce représentant lui permettant de déroger aux dispositions au paragraphe 2° de l'article 44 de l'Instruction générale n° Q-9.

Dispense d'exercer leur fonction à temps plein.

- Dhillon Prabhdeep Montu
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Prociuk, Patricia Pauline
Marchés mondiaux CIBC inc.

Ces personnes sont dispensées de l'application de l'article 53 de l'Instruction générale n° Q-9 afin de leur permettre d'exercer une autre activité.

Le bénéfice de cette dispense est assorti des restrictions ou conditions suivantes:

- le représentant exerce une autre activité en dehors de la période habituelle de travail ou d'une façon qui, de l'avis du chef de l'inscription, n'interfère pas avec ses fonctions de représentant;
- le fait pour le représentant d'exercer une autre activité ne crée pas, de l'avis du chef de l'inscription, de conflit d'intérêts ni d'apparence de conflit d'intérêts avec ses fonctions de représentant;

- le courtier en valeurs auprès duquel le représentant est inscrit consent à ce que celui-ci exerce une autre activité;
- le représentant souscrit auprès de l'OCRCVM l'engagement d'informer le chef de l'inscription.

3.8.2 Exercice d'une autre activité

Autorisation d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés

- Binette, Dominic
Intact Gestion de placements inc.
- Desroches, Marie-Claude
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
- Taieb, Gregory
Conseillers en gestion globale State Street Itée

Une autorisation a été accordée à ces représentants afin d'offrir des services de conseil en matière de titres dérivés.

3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Crédit Agricole gestion d'actifs Canada inc.

Approbation de la prise de position importante de 25 % du capital-actions du conseiller en valeurs de plein exercice Crédit Agricole gestion d'actifs Canada inc. par Société Générale Asset Management. Cette prise de position s'effectue par l'entremise de NewCo Group et de Crédit Agricole Asset Management.

Gestion d'actifs Iridian LLC

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Gestion d'actifs Iridian LLC, conseiller en valeurs de plein exercice par Harold J. Levy. Cette prise de position importante se fait par la société Arovid Associates LLC et Larenjay, Inc.

Approbation de la prise de position importante de 50 % du capital-actions de Gestion d'actifs Iridian LLC, conseiller en valeurs de plein exercice par David L. Cohen. Cette prise de position importante se fait par la société Arovid Associates LLC et Larenjay, Inc.

Gestion de patrimoine Lorne Steinberg

Approbation de la position importante de 100 % du capital-actions du conseiller en valeurs de plein exercice Gestion de patrimoine Lorne Steinberg par Lorne Steinberg.

Approbation d'un emprunt de 99 900 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Lorne Steinberg en faveur de Gestion de patrimoine Lorne Steinberg, conseiller en valeurs de plein exercice.

IPC Valeurs Mobilières

Approbation du renforcement de la position importante de 74,42 % à 99,68 % dans le capital-actions de IPC Valeurs Mobilières, courtier en valeurs de plein exercice par IGM Financial Corporation. Ce

renforcement de position importante se fait par la société Investment Planning Counsel inc. et Investment Planning Counsel of Canada Limited.

Société de gestion C.F.G. Heward Ltée

Approbation de la prise de position importante de 10,01 % du capital-actions de Société de gestion C.F.G. Heward Ltée, conseiller en valeurs de plein exercice par James Heward.

Emprunts et/ou remboursements autorisés par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM)

Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.

Approbation d'un emprunt de 1 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc. en faveur de Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Industrielle Alliance Assurance et services financiers inc. renonce à concourir est de 1 000 000 \$.

International Advisory Services Group (IASG) ULC

Approbation d'un emprunt de 1 290 902 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Fidelity Global Brokerage Group Inc. en faveur de International Advisory Services Group (IASG) ULC courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Fidelity Global Brokerage Group Inc. renonce à concourir est de 10 162 503 \$.

Macquarie Capital Markets Canada Ltd.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 50 000 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Macquarie North America Limited en faveur de Macquarie Capital Markets Canada Ltd. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Macquarie North America Limited renonce à concourir est de 0 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation de la réduction d'un emprunt de 302 214 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Paradigm Capital Partners Limited en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Paradigm Capital Partners Limited renonce à concourir est de 1 040 564.17 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 100 738 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Michael Roland en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Michael Roland renonce à concourir est de 100 738 \$.

Paradigm Capital inc.

Approbation d'un emprunt de 201 476 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Kevin Smith en faveur de Paradigm Capital Inc. courtier en valeurs de plein exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Kevin Smith renonce à concourir est de 201 476 \$.

Thomas Weisel Partners Canada Inc.

Approbation d'un emprunt de 1 500 000 \$ assorti d'une renonciation à concourir de Thomas Weisel Capital Corporation en faveur de Thomas Weisel Partners Canada Inc. courtier en valeurs de plein

exercice. Le solde de l'emprunt pour lequel Thomas Weisel Capital Corporation renonce à concourir est de 3 950 000 \$.

3.8.4 Autres

Aucune information.